

# CERCLE ORNITHOLOGIQUE DE PLOUZANE

Affilié à l'Union Ornithologique Française

## **Règlement de la bourse aux oiseaux du 24 et 25 novembre 2018**



**Article 1:** La bourse aux oiseaux organisée par le Cercle Ornithologique de Plouzané, se tiendra, pour sa 3<sup>è</sup> édition, à la Cactuseraie de Creismeas à GUIPAVAS le samedi 24 novembre de 14h à 18h et le dimanche 25, de 9h à 17h.

Le départ des éleveurs exposant se fera à l'issue.

**Article 2:** La réception des éleveurs s'effectuera le samedi de 13 à 14 heures et le dimanche de 8 à 9h. (Toute transaction est interdite avant l'ouverture au public). Possibilité de laisser les oiseaux le samedi soir à la cactuseraie.

**Article 3:** l'entrée pour l'éleveur et ses oiseaux est gratuite, si réservation avant le 10 novembre (voir lettre aux éleveurs). L'accompagnant s'acquittera d'une entrée.

**Article 4:** Les oiseaux devront arriver dans des cages propres et non surchargées appropriées à la taille des oiseaux. L'exposant devra accepter l'emplacement attribué par le comité organisateur.

**Article 5:** Tous les oiseaux à la cession devront être bagués U.O.F. ou clubs techniques

**Article 6:** Un contrôle sanitaire sera effectué par un vétérinaire de Landerneau. Les oiseaux tel que columbidés, cailles et colins et oiseaux de parc devront être vaccinés contre la maladie de NEWCASTLE (certificat de vaccination obligatoire)

**Article 7:** Les prix de vente sont libres et laissés à l'initiative de chaque éleveur. Un certificat de cession devra être remis à chaque acheteur et un double conservé par le vendeur

**Article 8:** Un registre de vente sera remis à chaque éleveur et devra être restitué au comité organisateur à l'issue de la manifestation (objectif de traçabilité)

**Article 9:** Le Cercle Ornithologique de Plouzané ne sera pas responsable en cas d'accident, de perte ou de vol pendant ou après l'exposition.

**Article 10 :** Un certificat de la Direction Départementale des Services Vétérinaires sera demandé aux éleveurs extérieurs au département du Finistère.

Michel Le Roux  
Président du COP